



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mars 2023
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9279^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le 13 mars 2023, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 9279^e séance, tenue à huis clos le 13 mars 2023, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation au Myanmar".

Le Président a invité le représentant de l'Indonésie à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M^{me} Noeleen Heyzer, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu les exposés de M^{me} Heyzer et de S. E. M^{me} Retno Marsudi, Ministre indonésienne des affaires étrangères, en sa qualité de Présidente de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Suisse, de la France, du Brésil, de la Chine, du Gabon, du Japon, du Ghana, de l'Équateur, des Émirats arabes unis, de Malte et de l'Albanie et par le Président, s'exprimant en sa qualité de représentant du Mozambique.

M^{me} Heyzer et S. E. M^{me} Marsudi ont répondu aux observations formulées et aux questions posées. »

